



**RESEAU NATIONAL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS (RNDDH)**  
**REZO NASYONAL POU DEFANN DWA MOUN**  
**NATIONAL HUMAN RIGHTS DEFENSE NETWORK**

**Plaidoyer sur la situation  
des victimes du séisme du  
12 janvier 2010.**

---

***12 janvier 2010 – 12 janvier 2012 :  
Le RNDDH plaide pour une prise en charge effective des  
personnes déplacées***

---

Le 12 janvier 2012 ramène la deuxième commémoration du séisme dévastateur qui a frappé plusieurs régions du pays dont *Léogane, Grand-Goave, Petit-Goave, Jacmel, et Port-au-Prince*.

La mémoire collective haïtienne, meurtrie par ce cataclysme qui a entraîné tant de souffrances et de déconvenues indescriptibles, n'oubliera jamais les nombreuses pertes humaines et matérielles engendrées par l'absence totale de politiques étatiques visant à protéger et à réaliser les droits humains des haïtiens, particulièrement, les droits de tous ceux qui ont perdu la vie et de tous ceux qui s'en sont sortis avec une incapacité motrice.

Le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH) rappelle que plusieurs événements importants ont jalonné ces *deux* (2) années qui ont suivi le séisme. Parmi eux, la réalisation de plusieurs sommets régionaux et internationaux sur Haïti en vue de recueillir des fonds pour la reconstruction du pays, la création de la *Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti* (CIRH), la propagation du choléra, l'organisation dans la pagaille la plus totale, des élections présidentielles et législatives en 2010 et en 2011 et l'intronisation d'un nouveau gouvernement.

Toutefois, le RNDDH tient à attirer encore une fois l'attention des opinions nationale et internationale sur les conditions générales de vie des victimes du séisme du 12 janvier 2010.

En effet, aujourd'hui encore, *deux* (2) ans après, il existe partout dans le pays des personnes déplacées dont des milliers, souffrant de déficiences motrices, qui font

face à plusieurs problèmes dont la promiscuité, la saleté, les maladies contagieuses, etc.

Plusieurs camps d'hébergement créés spontanément au lendemain du séisme et des sites de relocalisation mis en place par les autorités étatiques en collaboration avec certaines agences humanitaires, ne disposent pas de toilettes, ni de douches pour le bain. Pour les espaces où des toilettes ont été placées par des institutions humanitaires, les activités de vidange et de nettoyage ne sont pas régulières.

Les eaux usagées ne sont pas canalisées et les ordures sont souvent jetées à proximité de ces camps et sites de relocalisation, qui, dénudés, poussiéreux et exposés aux intempéries, sont totalement invivables. Ils ne sont pas, pour la plupart, accessibles au transport public.

Parallèlement, après *deux* (2) ans de service assidu, les tentes sont délabrées, déchirées, sales, rapiécées avec des bouts de tissus et constituent de véritables passoires. Les abris transitionnels – ***selon toute vraisemblance permanents*** - offerts aux victimes ne tiennent pas compte de la taille des familles et sont octroyés sur caprices des personnes qui travaillent au sein des institutions qui les offrent. Ces employés utilisent souvent leur statut de pourvoyeur pour abuser sexuellement des déplacées.

Le RNDDH souligne que dans tout le pays, la situation sécuritaire générale est précaire. Il ne se passe pas de jour sans qu'on n'enregistre des cas d'enlèvements suivis de séquestration contre rançon, des cas de coup et blessure, de bagarre, de vol, de viol, etc. Cette situation est encore plus précaire lorsqu'il s'agit des personnes déplacées qui vivent sur de vastes terrains non sécurisés, souvent ne disposant d'aucun dispositif d'éclairage, sans mur d'enceinte et sans présence policière.

Le RNDDH juge inconcevable que ce soient les personnes déplacées qui, armées de machettes, de bâtons et de torches, assurent dans une grande précarité, leur propre sécurité, la sécurité des membres de leur famille et de leurs biens.

Décapitalisées, nombreuses sont les familles qui n'ont aucune activité génératrice de revenus. Pour survivre, leurs chefs, majoritairement des femmes, s'adonnent à la mendicité, à la débrouillardise, etc. Les enfants sont abandonnés à eux-mêmes. Ils ne sont pas scolarisés. D'autres, obligés de s'émanciper, se débrouillent pour survivre et pour répondre à leurs besoins. Cette catégorie de jeunes n'est pas souvent prise en compte dans les interventions.

***12 janvier 2010 – 12 janvier 2011 : Le RNDDH plaide pour une prise en charge effective des personnes déplacées***

*Com.P/N02/A2012*

*Deux* (2) ans après le séisme, le bilan est décevant. Dans l'anarchie la plus totale, les agences humanitaires livrent un combat de visibilité. Elles gèrent des projets estimés à des centaines de millions de dollars américains, circulent dans des véhicules tout-terrain, souvent flambants neufs, et mettent en œuvre des projets qui n'ont pas été élaborés avec les personnes victimes. Dans l'irrespect total des normes de redevabilité en matière d'interventions humanitaires, des interventions sont réalisées dans divers domaines dont, **aujourd'hui encore, le déblaiement des rues.**

Dans ce bal de défilés d'experts internationaux et d'investissements onéreux, les victimes du séisme vivent dans la crasse. Les ingénieurs sont arrivés à retirer leur épingle du jeu et sont rentrés chez eux. Si certains ont été maigrement assistés par les autorités municipales, plusieurs ont dû s'arranger eux-mêmes. D'autres, persécutés tant par les autorités municipales que par des propriétaires de terrain, ont dû se réfugier ailleurs.

Fort de tout ce qui précède, le RNDDH recommande aux instances concernées de :

- Planifier, avec les victimes du 12 janvier 2010, leur réinsertion effective ;
- Mettre en œuvre, avec les victimes du 12 janvier 2010, des activités génératrices de revenus ;
- Elaborer une politique de logement avec l'implication de l'***Entreprise Publique de Promotion de Logements Sociaux*** (EPPLS);
- Rapatrier le contrôle des camps d'hébergement et de sites de relocalisation par le renforcement des institutions étatiques ;
- Porter les acteurs intervenant dans la reconstruction du pays, à adopter, dans toutes leurs interventions, une approche axée sur les droits humains.

Port-au-Prince, le 9 janvier 2012

*Ce document a été réalisé avec l'aide de la Fondation de France. Son contenu relève de la seule responsabilité de la FIDH et du RNDDH et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de la Fondation de France*

**12 janvier 2010 – 12 janvier 2011 : Le RNDDH plaide pour une prise en charge effective des personnes déplacées**

*Com.P/N02/A2012*